

Note sur l'alignement à la Norme

Alignement avec les services intégrés pour les jeunes

Comment la Norme pancanadienne de prévention, d'éducation et d'intervention en matière de consommation de substances en milieu scolaire s'aligne-t-elle avec les services intégrés pour les jeunes

En bref

La nouvelle norme pancanadienne, Prévention, éducation et intervention en matière de consommation de substances en milieu scolaire : une approche multiniveau et développementale, de la maternelle à la 12^e année au Canada (la Norme), et les services intégrés pour les jeunes (SIJ) ont un objectif commun : veiller à ce que les jeunes puissent accéder au bon soutien, au bon moment, dans des environnements conçus en fonction de leurs besoins.

Les **SIJ** constituent une initiative, définie par dix principes directeurs consensuels, qui rassemble les services de santé mentale, de prise en charge de la consommation de substances, de soins primaires, de soutien par les pairs et par la famille, ainsi que les services sociaux, au sein de lieux de soins accessibles et adaptés aux jeunes de 12 à 25 ans.

La **Norme (2026)** fournit les orientations à l'échelle de l'établissement scolaire qui viennent compléter ce système de services communautaires, comprenant : des articles organisés par stade de développement, tout au long du continuum de la maternelle à la 12^e année ; un soutien à plusieurs niveaux ; et des recommandations propres à chaque rôle. La Norme aborde les écoles comme des milieux favorisant la santé et comme des passerelles naturelles vers les soins. Ensemble, ces deux ressources offrent aux communautés canadiennes un parcours cohérent, allant de la prévention et de l'intervention précoce en milieu scolaire jusqu'aux soins intégrés et globaux destinés aux jeunes.

© 2026 Ancrer le changement

La présente Note d'alignement a été préparée au nom du Comité exécutif d'Ancrer le changement par : Tonje Molyneux, Ava Chaplin, Rhowena Martin, Shea Wood, Sarah McIlwaine, Shawna Meister, Reg Klassen, Ryan Fahey, Matt Drabenstott et Emily Jenkins.

Veillez citer ce document comme suit : Ancrer le changement. (2026). Comment la Norme pancanadienne de prévention, d'éducation et d'intervention en matière de consommation de substances en milieu scolaire s'aligne-t-elle avec les services intégrés pour les jeunes . Vancouver : Ancrer le changement.

Ancrer le changement est une initiative nationale visant à transformer la manière dont les écoles du Canada abordent l'usage de substances grâce à une prévention, une éducation et une intervention coordonnées et fondées sur des données probantes. Son approche s'appuie sur la science du développement et de la prévention, le bien-être des élèves et les réalités concrètes des systèmes éducatifs.

L'initiative est menée dans le cadre d'un partenariat collaboratif entre Bienamont : Le Centre canadien d'innovation en santé mentale et consommation de substances chez les enfants et les jeunes de l'Université de la Colombie-Britannique, le Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances (CCDUS), l'Association canadienne des administrateurs et administratrices de systèmes scolaires (ACASS), Éducation physique et santé Canada (EPS Canada) et la Commission des élèves du Canada (CÉC).

Pour en savoir plus sur Ancrer le changement:

Courriel: info@ancrerlechangement.ca

Site internet: www.ancrerlechangement.ca

Also available in English.

Objectif de ce document

Cette note de synthèse s'adresse aux réseaux de SIJ et aux prestataires de services, aux décideurs des secteurs de la santé publique et de l'éducation, aux partenaires communautaires et aux autres parties prenantes qui souhaitent comprendre comment la nouvelle Norme s'articule avec les SIJ. Plus précisément, ce document :

- **compare** la Norme et les dix principes pancanadiens des SIJ ;
- **présente les contributions distinctes et complémentaires** de chacune des deux ressources, tout au long du continuum allant de la prévention, du dépistage précoce, jusqu'à l'intervention ;
- **illustre** comment les établissements scolaires qui mettent en œuvre la Norme et les sites des SIJ peuvent collaborer au sein des communautés canadiennes ;
- **favorise les discussions sur l'adoption** de la norme et les partenariats, afin de faciliter une approche coordonnée.

À propos des deux ressources

Les services intégrés pour les jeunes

Les services intégrés pour les jeunes (SIJ) constituent un modèle de soins qui coordonne de multiples services de santé et services sociaux autour des besoins des jeunes, généralement au moyen d'un point d'accès unique ou « guichet unique ». Les services offerts par les centres de SIJ comprennent généralement des services de santé mentale, des services de counseling en matière de consommation de substances, des soins primaires (y compris en santé sexuelle), du soutien par les pairs et par la famille ou les tuteurs/tutrices, du soutien à l'emploi et aux études, de l'aide à la navigation au sein du système, des services de logement et d'autres services sociaux, ainsi que des pratiques autochtones culturelles traditionnelles, et de bien-être. Cette approche a pris de l'ampleur partout au Canada depuis 2013, et presque tous les territoires et provinces du pays disposent désormais d'un réseau de sites de prestation de SIJ, ou sont en train d'élaborer leur réseau, parallèlement à un réseau autochtone dédié.

La Norme pancanadienne (2026)

Élaborée dans le cadre d'un partenariat entre Bienamont : le Centre canadien d'innovation en santé mentale et consommation de substances chez les enfants et les adolescents de l'Université de la Colombie-Britannique, le Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances (CCDUS), l'Association canadienne des gestionnaires de commissions scolaires (ACGCS), Éducation physique et santé (EPS) Canada et la Commission des élèves du Canada (CÉC), sous la direction du Groupe CSA, la Norme fournit un ensemble structuré d'articles organisés selon trois stades de développement (de la maternelle à la 5e année, de la 6e à la 9e année, de la 10e à la 12e année), trois niveaux de soutien (universel, ciblé, intensif) et intégrés à un cadre d'écoles promotrices de santé. Chaque article détermine le niveau de responsabilité des décideurs des politiques scolaires, des administrateurs ou des membres du personnel scolaire, et utilise un langage normatif (« doit », « devrait », « peut ») pour distinguer le potentiel d'impact de chaque recommandation. La Norme est volontaire et conçue pour se mettre au diapason des établissements scolaires, pour les rejoindre là où ils se trouvent en la matière.

Comment elles s'articulent

Les SIJ et la Norme opèrent à des niveaux différents, mais complémentaires, au sein d'un même système au service des jeunes. Les SIJ constituent un modèle de prestation de services qui organise la manière dont la santé mentale, la consommation de substances et les services de soutien connexes sont offerts aux jeunes par l'intermédiaire de points de services communautaires accessibles, intégrés et conçus en collaboration avec les jeunes. La Norme, pour sa part, propose un cadre destiné au système scolaire qui fournit des lignes directrices aux communautés scolaires de la maternelle à la 12e année, pour les aider à créer des milieux favorables à la prévention, à l'éducation et à l'intervention en matière de consommation de substances, dans une démarche d'écoles promotrices de santé.

Comme la démarche à plusieurs niveaux de la Norme préconise explicitement des partenariats entre l'école et la communauté et des parcours vers des soins spécialisés, en particulier aux niveaux 2 et 3, les SIJ offrent l'infrastructure de services intégrés vers laquelle mènent ces aiguillages. Et comme les SIJ recherchent des points d'accès fiables, accessibles et sans obstacle, pour se mettre au diapason des jeunes et les rencontrer là ils se trouvent déjà, les écoles qui mettent la Norme en œuvre



contribuent à étendre la portée des SIJ, en créant des milieux accueillants, des pratiques de dépistage précoce et des liens chaleureux qui aident les jeunes à trouver du soutien auprès des SIJ. Le partenariat avec les SIJ vient ainsi renforcer l'écosystème école-communauté qui permet d'appliquer les articles de la Norme en matière d'aiguillage vers des services et d'intervention.

Alignement avec les dix principes pancanadiens des SIJ

Les *Orientations pancanadiennes pour les services intégrés pour les jeunes* énoncent dix principes, regroupés en trois catégories, qui décrivent les soins intégrés pour les jeunes dans la pratique. Bien que la Norme formule des orientations destinées aux établissements scolaires plutôt qu'aux sites de SIJ, ses articles, ses principes directeurs et ses cadres s'alignent étroitement avec chacun de ces dix principes. Le tableau suivant décrit les correspondances entre les dix principes des SIJ et les éléments équivalents de la Norme.

Principe des SIJ	Dans les services intégrés pour les jeunes	Dans la Norme
ACCESSIBLES POUR TOUT LE MONDE		
Accessibles	Les services sont faciles à trouver et à utiliser, présentent peu ou pas d'obstacles et sont perçus comme un continuum interrompu et sans faille.	La Norme identifie les établissements scolaires comme des milieux de confiance et favorisant la santé, où les jeunes sont déjà présents, avec un dépistage précoce et des liens chaleureux qui réduisent les obstacles à l'accès au soutien, contribuant ainsi à créer un parcours sans interruption, depuis la salle de classe jusqu'aux soins.
Culturellement sécuritaires	Les services sont sécuritaires sur le plan culturel et appuient les jeunes issus des communautés autochtones et des communautés ayant droit à l'équité.	L'équité, la diversité, l'inclusion et la décolonisation (ÉDID) constituent un principe directeur, mis en œuvre au moyen d'un dépistage adapté à la culture, de la mobilisation des aînés et des soutiens culturels, et de pratiques décolonisatrices intégrées aux articles.

Principe des SIJ	Dans les services intégrés pour les jeunes	Dans la Norme
ACCESSIBLES POUR TOUT LE MONDE		
Socialement justes	Les services sont acquis à la justice sociale par le biais de pratiques anti-oppressives, antiracistes et décolonisatrices.	La Norme attribue la source de risques aux systèmes plutôt qu'aux individus, préconise des interventions qui n'ont pas recouru à la punition ni à l'exclusion et qui intègrent les principes ÉDID et la parole des élèves afin de s'attaquer aux conditions qui influent sur l'état de santé en rapport avec la consommation de substances et les inégalités qui y sont associées.
CENTRÉS SUR LES JEUNES		
Engageants	Les services impliquent les jeunes ainsi que les familles ou tuteurs/tutrices dans l'élaboration, la co-création, la prise de décisions et la gouvernance.	La parole des élèves est un principe directeur, mis en œuvre par le biais de partenariats avec les élèves, du leadership des jeunes en matière de santé et d'articles sur la co-conception ; l'engagement des familles ou tuteurs/tutrices constitue un domaine de données probantes distinct, assorti de messages cohérents et de ressources dédiées.
Centrés sur les jeunes	Les services sont adaptés aux jeunes et au stade de développement, fondés sur les forces et les relations, et inclusifs de toutes et tous les jeunes.	Les articles sont organisés selon trois stades de développement et ancrés dans des démarches fondées sur les forces et le sentiment d'appartenance ; la Norme est inclusive de toutes et tous les élèves, y compris celles et ceux qui consomment des substances.
À l'écoute	Les services sont adaptés aux besoins exprimés et respectueux du choix et de l'autodétermination.	Le soutien à plusieurs niveaux adapte l'intensité de l'intervention aux besoins des élèves ; la réduction des méfaits et les interventions sans jugements ni punitions respectent la situation et les choix des jeunes.
Favorisent l'apprentissage et le perfectionnement	Les services s'enrichissent et s'améliorent continuellement grâce aux données, à la recherche, aux données probantes et à la sagesse.	La pratique fondée sur des données probantes est le fondement de tous les articles ; la Norme encourage les établissements scolaires à s'appuyer sur les sondages sur le bien-être des élèves, les évaluations du climat scolaire et les données sur l'aiguillage vers d'autres services pour suivre l'impact des interventions et s'améliorer au fil du temps.

Principe des SIJ	Dans les services intégrés pour les jeunes	Dans la Norme
DES SERVICES INTÉGRÉS ET HOLISTIQUES		
Collaboratifs	Les services sont offerts dans le cadre de partenariats efficaces et collaboratifs.	Les partenariats entre l'école et la communauté constituent un domaine de données probantes distinct ; les articles recommandent des partenariats avec des organismes communautaires en services de santé divers, culturels et autochtones, à tous les niveaux et à tous les stades, ce qui correspond au volet scolaire du partenariat des SIJ.
Holistiques	Les services adoptent une approche holistique, tenant compte des traumatismes et axée sur la réduction des méfaits.	La Norme adopte la réduction des méfaits comme principe directeur et intègre une pratique tenant compte des traumatismes et fondée sur le sentiment d'appartenance ; elle prend l'élève en compte dans sa globalité, au sein des contextes scolaire, familial et communautaire.
Axés sur la santé	Les services interviennent tôt et font la promotion de la santé et de l'équité en matière de santé.	Le dépistage précoce et la prévention universelle de niveau 1 rejoignent chaque élève avant l'apparition des méfaits ; la Norme fait la promotion de l'équité en matière de santé à travers le prisme de l'ÉDID et du cadre d'écoles promotrices de santé.

Ce que la Norme apporte de plus

Les SIJ offrent le système de services intégrés et accessibles destinés aux jeunes qui ont besoin de soins. La Norme vient compléter ce système en fournissant des orientations destinées à l'architecture scolaire et visant la prévention en amont, ce qu'un cadre de prestation de services ne précisera pas, et ce, de par sa nature même. L'adoption de la Norme vient donc renforcer le continuum de services de soutien, qui s'étend depuis la prévention universelle jusqu'à la prestation de services intensifs et personnalisés.

Caractéristique	Ce que cela signifie pour les communautés dotées de SIJ
Prévention universelle en milieu scolaire	Les SIJ s'adressent principalement aux jeunes qui recherchent des services ou vers lesquels ils ou elles sont aiguillé.e.s. La Norme vient ajouter une prévention universelle (niveau 1) qui rejoint chaque élève, une prévention fondée sur le sentiment d'appartenance, des normes saines, des compétences socio-émotionnelles et la mise en valeur des intérêts des élèves. De cette manière, la Norme contribue à réduire le risque avant l'apparition des méfaits et donc avant que des services de santé et sociaux ne soient nécessaires.
Continuum développemental complet, de la maternelle à la 12^e année	Les SIJ s'adressent généralement à des jeunes de 12 à 25 ans. La Norme apporte des articles adaptés à chaque tranche d'âge, depuis la petite et moyenne enfance (de la maternelle à la 5 ^e année), le début et le milieu de l'adolescence (de la 6 ^e à la 9 ^e année) et la fin de l'adolescence (de la 10 ^e à la 12 ^e année), veillant à ce que la prévention commence de manière précoce et se poursuive aux tranches d'âge auxquelles les centres de SIJ s'adressent le plus souvent.
Rencontrer les jeunes là où ils se trouvent déjà	La plupart des jeunes passent leurs journées à l'école. La Norme vient apporter aux établissements scolaires les outils nécessaires pour dépister des problèmes de manière précoce et rapidement, et tisser des liens chaleureux avec les SIJ et permettre de les obtenir facilement, ce qui contribue à ce que les jeunes qui pourraient en bénéficier aient accès aux services intégrés.
Précision à l'échelle des articles, avec l'attribution des responsabilités	La Norme précise qui est responsable de chaque mesure (responsables des politiques scolaires, administrateurs ou personnel) et utilise les termes « doit », « devrait » ou « peut » pour distinguer les différents impacts potentiels, offrant aux partenaires scolaires d'une communauté dotée de SIJ un cadre clair et cohérent pour leur contribution.
Articles portant sur les politiques et les milieux	La Norme comprend des articles qui enjoignent les conseils et arrondissements scolaires à adopter des politiques fondées sur les forces, à réduire au minimum les pratiques d'exclusion et à mettre en œuvre des interventions non punitives aux incidents liés à la consommation de substances, autant de conditions systémiques qui permettent aux jeunes d'entretenir leur lien avec l'établissement et avec les services de soutien.

Caractéristique	Ce que cela signifie pour les communautés dotées de SIJ
Continuum de mise en œuvre	Un modèle « en cours d'élaboration, en cours de construction, en cours de consolidation » reconnaît que chaque école partira de situations différentes et favorise des progrès graduels et adaptés au contexte, plutôt qu'une conformité immédiate.
Norme nationale élaborée au moyen d'un processus rigoureux du Groupe CSA	Élaborée dans le cadre d'un processus consensuel du Groupe CSA comprenant une consultation publique nationale en français et en anglais, ainsi qu'une participation accrue des jeunes, du personnel enseignant, des professionnels de la santé et d'autres parties prenantes, la Norme offre aux communautés dotées de SIJ un point de référence commun et pancanadien concernant les mesures que prennent les écoles pour appuyer la prévention, l'éducation et l'intervention en matière de consommation de substances, tout en permettant de réduire les disparités entre différentes juridictions.

Ce qu'apportent les SIJ à une communauté scolaire qui met en œuvre la Norme

Les SIJ offrent aux communautés scolaires canadiennes qui mettent en œuvre la Norme l'infrastructure suivante de services qu'un cadre à l'échelle de l'établissement scolaire ne peut fournir à lui seul.

- **Des services intégrés et spécialisés.** Les SIJ réunissent sous un même toit, dans un cadre accessible, des services en santé mentale, en consommation de substances, en soins primaires, de soutien par les pairs et par la famille, et des services sociaux. Les SIJ constituent ainsi l'une des principales destinations vers lesquelles les voies d'aiguillage et d'intervention de niveaux 2 et 3 de la Norme sont censées mener.
- **Un accès rapide et avec peu d'obstacles.** Comme aucun service n'est refusé et qu'il n'est pas nécessaire d'y être référé.e, les centres de SIJ offrent aux écoles un lieu fiable et adapté aux jeunes vers lequel orienter rapidement les élèves en cas de préoccupation.
- **La continuité des soins tout au long de la transition vers l'âge adulte.** En offrant des services aux jeunes jusqu'à l'âge de 25 ans, les SIJ assurent la continuité au-delà de la 12e année, contribuant ainsi à combler le vide lorsque les élèves quittent le système scolaire.

- **Du soutien aux familles ou tuteurs/tutrices au-delà de l'école.** Les sites de SIJ offrent des groupes, des ateliers, du counseling et du soutien par les pairs aux familles ou tuteurs/tutrices, prolongeant ainsi les articles de la Norme relatifs à l'implication des familles, vers un soutien communautaire.
- **Un système de santé apprenant et une infrastructure de données.** Grâce au réseau de réseaux des SIJ (RR-SIJ), les sites font partie d'un système de santé apprenant pancanadien qui génère des données probantes pour améliorer la prestation de services, ce qui donne une infrastructure de données et d'évaluation qui pourra éclairer la mise en œuvre de la Norme au niveau de l'établissement scolaire.

Utiliser la Norme et les SIJ conjointement

La Norme et les SIJ sont des cadres complémentaires qui accompagnent les jeunes à différentes étapes d'un même continuum de soins. Les suggestions suivantes illustrent comment les communautés canadiennes pourraient utiliser conjointement ces deux ressources.



Établir des parcours communs entre les écoles et les sites de SIJ

Les écoles qui mettent en œuvre la Norme et les sites de SIJ locaux peuvent établir des parcours clairs et bidirectionnels : les écoles identifient de manière précoce les préoccupations émergentes (niveaux 1 et 2) et tissent des liens chaleureux avec le site de SIJ, tandis que les prestataires de SIJ aident les élèves à rester impliqués dans le milieu scolaire. Cela concrétise les articles de la Norme portant sur les partenariats entre l'établissement scolaire et la communauté, grâce à un partenaire de services concret et qui reflète l'engagement des SIJ envers le principe « aucune mauvaise porte » et les transferts chaleureux.



S'aligner sur la parole des jeunes et des familles ou tuteurs/tutrices

Les deux cadres placent la co-conception au cœur de leur démarche. Les communautés peuvent mettre en place des mécanismes communs, comme des groupes consultatifs de jeunes et la contribution des familles ou tuteurs/tutrices, qui éclairent à la fois la mise en œuvre de la Norme par l'établissement scolaire et la conception des services du site de SIJ, contribuant ainsi à réduire les doublons et à renforcer une approche cohérente et pilotée par les jeunes.



Coordonner les soins à plusieurs niveaux et les soins par paliers

Les orientations à plusieurs niveaux de la Norme et le modèle de soins par paliers des SIJ peuvent être harmonisés afin que les élèves puissent passer en douceur du soutien universel et ciblé en milieu scolaire à des services plus spécialisés au sein du site de SIJ, garantissant ainsi le bon niveau de soins au bon moment, sans « mauvaise porte ».



Mettre en commun les données probantes et s'améliorer ensemble

Les enseignements tirés du système de santé apprenant des sites de SIJ, de même que les outils d'analyse des pratiques scolaires et de planification de la mise en œuvre de la Norme peuvent s'enrichir mutuellement, favorisant ainsi un apprentissage tant à l'échelle de l'école qu'à celle des services au fil du temps, tout en aidant la communauté à comprendre comment s'articulent la prévention en amont et les soins en aval.

Un engagement commun : rencontrer les jeunes là où ils se trouvent

Les services intégrés pour les jeunes et la Norme partagent une conviction fondamentale : les jeunes méritent un soutien accessible, accueillant et organisé en fonction de leurs besoins. Les SIJ offrent aux communautés canadiennes un système de services intégrés et adaptés aux jeunes, qui rassemble les services de soutien appropriés sous le même toit, dans un lieu qui inspire la confiance. La Norme offre aux établissements scolaires canadiens un cadre structuré de prévention, d'éducation et d'intervention, y compris l'aiguillage vers des services de soins, en allant à la rencontre des jeunes là où ils passent la majeure partie de leurs journées, à l'école, et en les aidant à trouver le chemin vers les SIJ lorsqu'ils ont besoin de plus de soutien. Ensemble, dans les communautés desservies par les SIJ, ces deux ressources dotent les écoles ainsi que les services de santé et sociaux des outils nécessaires pour passer d'une réponse fragmentée à un système de soutien cohérent, bienveillant et interconnecté, pour chaque jeune.

Références

Ancrer le changement. (2026). Prévention, éducation et intervention en matière de consommation de substances en milieu scolaire : une approche multiniveau et développementale, de la maternelle à la 12e année au Canada. <https://ancrerlechangement.ca>

Fondation Graham Boeckh. (s. d.). Que sont les services intégrés pour les jeunes? <https://grahamboeckhfoundation.org/fr/ce-que-nous-faisons/transformer-la-sante-mentale-des-jeunes/que-sont-les-services-integres-pour-les-jeunes/>

Instituts de recherche en santé du Canada. (s. d.). Réseau de réseaux – Services intégrés pour les jeunes (RR-SIJ) vise à construire un avenir sain pour les jeunes Canadiens. <https://cihr-irsc.gc.ca/f/53552.html>

Instituts de recherche en santé du Canada. (s. d.). Normes nationales relatives aux services de santé mentale. <https://cihr-irsc.gc.ca/f/52749.html>

Providence Health Care Society (Foundry). (2022). Que sont les services intégrés pour les jeunes après tout? <https://foundrybc.ca/wp-content/uploads/2025/09/What-are-Integrated-Youth-Services-anyway-French.pdf>

Providence Health Care Society (Foundry). (2023-2024). Résumé de l'élaboration des orientations et de l'engagement.

Providence Health Care Society (Foundry). (2023-2024). Orientation pancanadienne pour les services intégrés pour les jeunes.

En savoir plus :

Ancrer le changement est une initiative nationale de transformation de la prévention, de l'éducation et de l'intervention en matière d'usage de substances en milieu scolaire au Canada.



www.ancrerlechangement.ca



info@ancrerlechangement.ca



**Ancrer le
changement**